

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°032/2019

Nomenclature ACTE :
9.4 Vœux et motions

L'an deux mil dix-neuf, le **lundi 27 mai** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard FAUREAU, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
13	10	10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents : Bernard FAUREAU, Gilbert CAMPO, Robert COLLINET, Nicole BUVIN, Jean-Marc BERNARD, Rudolf HOLIERHOEK, Catherine ROGNON, Emilie BERGONHE-POIROT, Charles GRAVIER, Yolande PASQUET.

Absents : Jacques BASTARD, Christophe SAUVETTE et Yves PERRIER

Secrétaire de séance : Rudolf HOLIERHOEK

Date de la convocation :
17 mai 2019

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA
RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS**

Date d'affichage :

Notre-Dame de Paris en flammes, dans la nuit du 15 au 16 avril a touché au plus profond notre identité. Symbole fort de Paris, de notre Histoire, de la France multiséculaire, de notre patrimoine, elle est notre héritage commun, notre lien au passé autant que notre inscription dans l'avenir.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :

Parce qu'il est d'intérêt public que la cathédrale Notre-Dame de Paris soit restaurée, les appels aux dons se multiplient.

L'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités a lancé un appel aux dons, et relaie la collecte nationale ouverte par la Fondation du patrimoine.

Le conseil municipal de Hérisson, à l'unanimité, décide de ne pas attribuer de subvention exceptionnelle pour cette cause, estimant qu'elle dispose déjà d'un patrimoine important à entretenir pour sa commune.

Pour extrait certifié conforme,
Hérisson, le 4 juin 2019

Le Maire,

B. FAUREAU

